

VOUS ÊTES
AU COEUR
DES **ACTIVITÉS**
SOCIALES



www.fnme-cgt.fr

LETTRE D'INFORMATION

DES ÉLU.ES CGT DES ORGANISMES SOCIAUX

N° 22

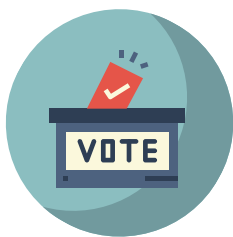
AVRIL 2023

SOMMAIRE :

Conseil d'Administration des 13 et 30 mars 2023

- > Actualité
- > Tableau de bord des activités 2022
- > Activités
- > Patrimoine





ELECTIONS PARTIELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la démission de Nicolas Cano, les conseils d'administration du 13 mars et du 30 mars ont

procédé à l'élection partielle de son bureau :

- Claude Pommery (CGT)
au mandat de Président de la CCAS
- Rodolphe Lacourcelle (CGT)
au mandat de 1er Vice-Président
- Valérie Thuderoz (CGT)
au mandat d'administratrice déléguée
- Patrick Stoop (CGT)
au mandat de Trésorier Général Adjoint (CGT)

Vote : **UNANIMITÉ**

LA COMPOSITION DU BUREAU DU CA DE LA CCAS EST DONC DÉSORMAIS LA SUIVANTE :

- Président de la CCAS : Claude Pommery (CGT)
- Secrétaire Générale et Administratrice Déléguée : Valérie Thuderoz (CGT)
- Secrétaire Général Adjoint : Olivier Glorian (CFE)
- Trésorière Générale : Delphine Idier (CGT)
- Trésorier Général Adjoint : Patrick Stoop (CGT)
- 1ère Vice-Président : Rodolphe Lacourcelle (CGT)
- 2ème Vice-Présidente : Nathalie Vignaud-Saunier (CFE)
- 3ème Vice-Président : Joël Pousset (CFDT)
- 4ème Vice-Présidente : Stéphanie Pawelczyk (FO)
- 5ème Vice-Présidente : Aude Gestin (CFDT)

ACTUALITÉS

ACTION SUR LES RETRAITES :



[LIEN VERS LA DÉCLARATION](#)

RESTAURATION MÉRIDIDIENNE

Le Conseil d'administration de la CCAS a décidé de s'adresser aux représentants des employeurs des IEG, pour leur faire part des inquiétudes partagées lors du CA du 30 mars.

L'ensemble des administrateurs ont indiqué le souhait que leur soient communiqués dans les plus brefs délais les éléments constitutifs des prestations attendues, ainsi que les modalités financières, telles qu'envisagées par les représentants des employeurs dans le dossier Restauration méridienne.

En effet, la CCAS a besoin de ces informations pour travailler concrètement sur son modèle de poursuite de l'exploitation des restaurants de CNPE dans des

conditions économiquement viables et socialement acceptables.

Par ailleurs, parmi les décisions des représentants des employeurs figure également le transfert de 8 restaurants méridiens d'agglomération. Les administrateurs ont exprimé leurs inquiétudes sur ce dispositif de transfert, car nous ne disposons pas d'information sur les conditions de transférabilité de ces restaurants.

Nous souhaitons que les éléments correspondants puissent être rapidement communiqués, ainsi que les incidences économiques et sociales qu'aurait l'absence de reprise par un exploitant tiers (comme cela a pu être le cas notamment pour le restaurant de Grenoble Semard).

Comme l'a constamment affirmé la CCAS ces dernières années à plusieurs reprises, notre organisme s'est toujours, et continuera de s'inscrire dans une démarche négociée de dialogue avec les entreprises utilisatrices ; néanmoins, notre organisme

est toujours dans l'attente des éléments énoncés plus haut, qui sont non seulement cruciaux dans la mise en place du plan d'action, mais également éclairants sur la position que le Conseil devra avoir quant aux effets de la mise en demeure adressée aux entreprises en juin 2022.

La situation de la restauration méridienne est toujours au cœur de l'action des Activités sociales et nous ne pouvons laisser les employeurs décider du sort des salariés et de leur avenir sans aucune prévenance et sans la loyauté nécessaire au traitement de l'avenir de plus 250 salariés.

LA FNME CGT réaffirme que des solutions sont possibles mais la responsabilité des employeurs va au-delà du relevé de conclusion de la CPPNI.



POINT FINANCIER

AVANCES EN COMPTE COURANT

La CCAS participe au fonctionnement des SCI (Société Civile Immobilière) dans lesquelles elle détient des parts sociales. Un état financier prévisionnel est fait en début d'année tenant compte des emprunts et loyers.

- SCI PELVEZY : avance en compte courant d'un montant de 32.000€
- SCI Pic du Tourmalet : avance en compte courant d'un montant de 99.000€
- SCIC Centre de santé Richerand : La CCAS décide de procéder à une avance en compte courant au d'un montant de 500.000€, libérable à l'issue du Conseil d'administration ; remboursable dans 4 ans et rémunérée au taux légal.

La libération de cette avance en compte courant sera conditionnée à la présentation du plan de trésorerie de la SCIC Richerand, validant la trajectoire économique de son activité et les modalités de financement des travaux à mettre en œuvre.

Vote POUR : FNME-CGT- FO
CONTRE : CFE CGC – CFDT

- SCI Canebière : avance en compte courant d'un montant de 41.500€, permettant la régularisation des frais pour solder la vente

Vote POUR : FNME-CGT- FO
CONTRE : CFE CGC
ABSTENTION : CFDT

En complément, une subvention d'investissement concernant la SCI PELVEZY est proposée au vote pour des travaux d'accessibilité, pour un montant de 19.570€ HT

Vote POUR : FNME-CGT- FO
CONTRE : CFE CGC – CFDT

SECURISATION DES RENTES A VERSER AU PERSONNEL CONVENTIONNE RETRAITE

Le CA de la CCAS est soumis à une obligation de sécurisation des engagements sociaux hors bilan liés au complément de retraite ouverts aux salariés conventionnés de la CCAS.

Pour cela, nous avons procédé à la valorisation de sites qui permet de sécuriser nos engagements hors bilan pour les années qui viennent, au travers d'une affectation hypothécaire. Cette valorisation ne vise, en aucun cas, à céder les sites valorisés.

Huit sites des Activités Sociales ont donc été valorisés et 6 d'entre eux seront mis en hypothèque. Ces sites deviennent incessibles par la CCAS. La durée de l'hypothèque a été déterminée à 50 ans : cela permet de ne pas subir les aléas financiers liés aux évolutions de la population concernée, et garantira les salariés et les pouvoirs publics du financement des rentes sur le long terme.

Vote POUR : FNME-CGT
ABSTENTION : CFE CGC – CFDT- FO

TABLEAU DE BORD DES ACTIVITÉS 2022

Une présentation régulière est faite en instance, et cette présentation de bilan tient compte de tous les données 2022. D'une manière générale, on retrouve une activité au niveau de 2019 sur la partie culture ou vacances, soit une activité égale ou mieux qu'avant la crise sanitaire.

CULTURE

La billetterie est rentrée dans une phase nouvelle de développement de + 22% et permet de comptabiliser 40 000 utilisateurs Ouvrant Droit distincts.

La médiathèque compte 43 504 usagers en 2022 (31 867 en 2021) dont 11 637 nouveaux usagers depuis le 1er janvier 2022 (vs 7246 nouveaux usagers en 2021).

La Librairie a vu la création de 25 331 comptes depuis sa mise en service. En 2022, il y a eu 6 683 commandes.

Dans le cadre des rencontres culturelles et #SoyezSport :

- 946 Rencontres Culturelles ont été organisées et ont compté 47 487 participants ;
- 345 Semaines Soyez Sport ont été organisées et ont compté 10 350 participants ;
- 11 résidences d'artistes ont pu voir le jour ;
- 504 dotations livres ont rejoint les rayons des bibliothèques.

VACANCES ADULTES



52 564 familles sont parties en vacances avec la CCAS en 2022, soit 87% de l'activité de 2019 et 111% de 2021, dont 37 574 sur la campagne été 2022 et 8 901 sur la campagne Hiver 2022,

18,6% exclusivement en Tour de Rôle, 73,3% en réservation directe et 14,3% en Tour de Rôle et réservation directe Au total 85 163 séjours réalisés en 2022 (+11 362 par rapport à 2021). Il est intéressant de noter que 88% des départs se concentrent sur les 12 semaines de Haute Saison (Hiver et Été).

Séjours pluriels : 300 départs en séjours pluriel adultes ont pu être organisés en 2022 (+56 par rapport à 2021) pour 126 séjours (+22 par rapport à 2021).

VACANCES JEUNES

En 2022, 11 241 familles ayant au moins un enfant en âge de partir en colo ont fait partir leurs enfants, soit +2 531 familles par rapport à 2021 (+27,6%). 16 604 jeunes différents partis au moins une fois en ACM (+3 786 jeunes par rapport à 2021).

Parmi ces jeunes : 71% ont participé à 1 séjour, 21% à 2 séjours, 6% à 3 séjours, 2% à 4 séjours et + sur l'ensemble des saisons.

Au total, il y a eu 24 806 départs en séjours ACM en 2022 (95% de 2019).

1 213 familles monoparentales ont fait partir un enfant en ACM contre 995 en 2021 (+21,9%) alors que la population de référence a baissé de 7,1% entre 2021 et 2022.

Enfin, pour la première fois depuis 2018, les 5 campagnes de l'année ont pu être organisées. Après une année 2021 marquée par une reprise notable de l'activité, 2022 a marqué le début d'une phase de développement, tendance particulièrement marquée depuis l'été, et en particulier les tranches d'âges 12/14 ans et 15/17 ans, et dont le taux de départ est supérieur à 2019, malgré l'absence d'offres de séjours à l'étranger.

Séjours pluriels : 362 départs jeunes en 2022 répartis sur 292 séjours (+ 131 départs soit une augmentation de 60% par rapport à 2021).

ASSURANCES

En 2022, 288 072 ouvrants-droits bénéficiaient d'une offre assurance de personnes, et 109 201 de l'offre assurance de biens. Concernant l'offre de prêt, 29 fonds ont pu être débloqués et 6,7 M€ de projets financés.



RESTAURATION MÉRIDIENNE

Fin 2022, 55 restaurants produisaient en moyenne 147 repas par jour, pour un total de 1.972.405 repas. Néanmoins, par rapport à 2019, l'activité 2022 reste en deçà de 30% (24% pour les CNPE et 38% pour les restaurants d'agglomération) : la baisse chronique observée depuis plusieurs années et particulièrement liée à l'épidémie et la mise en œuvre du télétravail semble se stabiliser. Pour autant, ces éléments ne tiennent pas compte de l'actualité contrainte sur la restauration méridienne avec les décisions prises par les employeurs.

PATRIMOINE

En 2022, nous avons réalisés des investissements sur un certain nombre de sites : ACM Accueil Collectif de Mineurs, CT centre de tourisme, SAN centre de santé ou EHPAD.

Vous trouverez ci-après les travaux supérieurs à 50 000€.

INVESTISSEMENT PATRIMONIAUX 2022	
SECTEUR INCENDIE	1.460.218€
PISCINES	448.708€
AUTRES URGENCES	1.109.975€
URGENCES AVANT HIVER	1.230.731€
TOTAL	4.249.631€

SECTEUR INCENDIE		1.460.218€
Centre	Site	Montant
ACM	Montlouis sur Loire	94.510€
ACM	Campan	53.866€
ACM	Saint Martin de Vesubie	206.000€
ACM	Les Settons	98.040€
CT	Merlimont Gites	58.231€
CT	Cap D'Agde	544.929€

PISCINES		448.708€
Centre	Site	Montant
ACM	Nestier	101.849€
ACM	Ramondens	66.000€

AUTRES URGENCES		1.109.975€
Centre	Site	Montant
ACM	La Veta	119.300€
ACM	Servière le Chateau	160.000€
ACM	Lion sur Mer	73.110€
ACM	Capbreton Vignerons	60.693€
CT	Anglet	165.000€
CT	Val d'Isère	97.364€
BUR	Belges	200.108€

URGENCES AVANT HIVER		1.230.731€
Centre	Site	Montant
ACM	Les Chapieux	404.072€
ACM	Vaux	299.600€
CT	Kayserberg	62.357€
CT	Merlimont MF	100.000€
CT	Morillon	59.000€
CT	Richerand	115.600€
SAN	Andilly	55.262€

ASSURANCES

EVOLUTION TARIFICATION CONTRAT DE PRÉVOYANCE IDCP

Prenant acte des préconisations du courtier d'assurances dans le cadre de l'équilibre économique du contrat IDCP, une augmentation des cotisations du contrat IDCP sera effective à partir du 1er juillet 2023. Cette augmentation se situera entre 1 et 5€/mois en fonction du taux de cotisations.

Vote POUR : FNME-CGT- FO
CONTRE : CFDT
ABSTENTION : CFE CGC

RENTE HANDICAP ENFANT ET AUTRES OPTIONS :

Sur préconisations du courtier d'assurances dans le cadre de l'équilibre économique du contrat également, le CA de la CCAS prend la décision mettre fin à la commercialisation de la garantie Rente Handicap Enfant du contrat IDCP au 1er juillet 2023.

Le paiement des rentes souscrites avant cette date reste effectif. La commission assurances a la charge d'étudier la faisabilité d'une garantie de substitution en capital avec un objectif de mise en œuvre en janvier 2024, pour les enfants nés ou à naître avec survenance d'une situation de handicap.

Vote POUR : UNANIMITÉ

Dans le même temps, la commission va également étudier des possibles options concernant la perte de revenus (perte d'astreinte, ...) en cas d'arrêt maladie ainsi qu'une proposition d'option concernant la dépendance.

Pour la FNME CGT, le contrat IDCP s'inscrit dans la complémentarité de la prévoyance obligatoire de Branche. Ces nouvelles options permettraient d'être complet en matière de protection à la personne.

EVOLUTION TARIFICATION CSMR

Sur préconisations du courtier d'assurances dans le cadre de l'équilibre économique du contrat, faisant le parallèle entre l'augmentation des dépenses de

santé du au désengagement de la sécurité sociale sur certain acte, le marché de l'assurance Santé a connu de facto des hausses régulières de cotisation, avec en 2023, une augmentation moyenne des cotisations observée s'élève à 4,7% (4,1% sur les contrats individuels et 5,7% sur les contrats collectifs). Et les cotisations CSMR qui n'ont pas été augmentées entre 2020 et 2023 ; alors même que Couverture Supplémentaire Maladie (CSM) Loi Evin a connu lui une augmentation de 7% sur la même période. En ce sens, et afin de garantir l'équilibre du contrat CSMR, sans en modifier le niveau des garanties, le conseil d'administration a voté une augmentation tarifaire de +5%, appliquée au 1er juillet 2023 et ce 7 mois plus tard que les hausses mutualiste constatées.

Vote POUR : FNME-CGT
CONTRE : CFDT- FO
ABSTENTION : CFE CGC

NOUVEAU CONTRAT ASSURANCES PROPOSÉ À MAYOTTE ET SAINT PIERRE & MIQUELON

Après un long travail de prospection, une nouvelle offre d'assurance de biens va pouvoir être mise en place sur Mayotte et Saint Pierre & Miquelon à compter d'avril 2023.

C'est une avancée pour l'équité de traitement de pouvoir bénéficier de conditions avantageuses de couvertures en profitant d'offres préférentielles Auto, Moto, Multirisque Habitation (MRH) et Protection juridique.

Vote POUR : FNME-CGT- CFDT- FO
ABSTENTION : CFE CGC



CULTURE

AIDE À LA CRÉATION L'ADDITION

Dans le cadre du partenariat que les Activités Sociales ont avec le Festival d'Avignon, une aide à la création est accordée chaque année par la CCAS à un projet artistique proposé par le Festival.

Le projet L'Addition émerge d'un processus mêlant écriture originale et travail d'improvisation. Il se penche sur la non-durabilité des systèmes binaires, la tension profonde des relations sociales, même les plus simples et la pente glissante des politiques du travail, la différence de statuts et l'asservissement. Ce spectacle sera présenté à Contre Courant en juillet, sera en tournée dans nos centres de vacances en 2023-2024 ainsi que dans les CMCAS locales.

Vote POUR : FNME-CGT- CFDT
ABSTENTION : CFE CGC - FO



ACTIVITES DE SOLIDARITE ET INTERNATIONALES

CONVENTION 2023 AMSCID : ASSOCIATION MALIENNE DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'AMSCID mène des projets pour développer la vie associative au Mali et coordonne des jumelages (Coopération entre des villes françaises et maliennes dans le cadre de la coopération décentralisée). Elle préside le Réseau Malien des Associations et Organisations engagées dans le domaine du Tourisme Responsable et Solidaire. Dans le cadre du renouvellement du partenariat voté en conseil d'administration, la CCAS demande à l'AMSCID de lui apporter son expérience et son soutien notamment pour les aides au développement au Mali ainsi que les rencontres culturelles internationales.

De son côté, la CCAS propose dans le cadre du dispositif « Enfance du monde », de recevoir dans ses accueils collectifs pour mineurs (ACM), de jeunes maliens de 9-11 ans et 12-14 ans, durant l'été 2023, mais aussi de promouvoir au travers de différents supports de communication « La Semaine du cinéma malien », organisée en France par l'AMSCID.

Vote POUR : FNME-CGT
CONTRE : CFE CGC – FO - CFDT

CONVENTION CLUB DE SOUTIEN BASSIROU DIARRA

En 2021, du fait du contexte sanitaire et de la

pandémie, la CCAS n'a pas pu accueillir, en France, les jeunes enfants maliens du dispositif « Accueil enfants d'énergéticiens » de l'AMSCID, comme cela est pourtant convenu dans la convention de partenariat qui lie la CCAS à l'AMSCID. La CCAS et l'AMSCID ont alors souhaité permettre à des enfants maliens résidant en France de partir en vacances sur des Accueils Collectifs de Mineurs de la CCAS. Pour ce faire, l'AMSCID a proposé à la CCAS de s'appuyer sur une association partenaire de l'AMSCID en France le « Club de soutien Bassirou Diarra ».

Le succès de cette opération a conduit les partenaires à la renouveler en 2022. Trente enfants de la communauté malienne d'Île-de-France du club de soutien Bassirou Diarra ont ainsi pu partir en colo au cours de l'été 2022 : en 9/11 ans, 5 enfants à Peyrat le Château, 5 enfants à Plouezec, et 5 enfants à Nestier ; en 12/14 ans, 5 enfants à Ceilhes, 5 enfants sur Willer sur Thur et 5 enfants à Tantonville.

Dans ce cadre, la CCAS propose, en s'appuyant sur le Club de soutien Bassirou Diarra, à 30 enfants maliens résidant en France, de 9/11 ans et 12/14 ans, de partir en vacances sur des Accueils Collectifs de Mineurs de la CCAS durant l'été 2023.

Vote POUR : FNME-CGT
CONTRE : CFE CGC – FO - CFDT

CONVENTION 2023 BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES ANCV - AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES VACANCES

Dans le cadre du programme Bourse Solidarité Vacances, le conseil d'administration de la CCAS a voté le renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Pour 2022, la CCAS a proposé 579 lits pour 191 séjours : au 28 septembre 2022 (qui ne prend donc pas en compte les résultats de la Toussaint), on estime le nombre de bénéficiaires à 448, pour 155 séjours. Ce résultat fait de la CCAS le 8ème partenaire en nombre de séjours proposés et le 5ème en nombre de séjours consommés. L'offre de la CCAS est donc l'une des plus appréciées parmi les quelques 30 000 lits proposés au total.

Vote POUR : UNANIMITÉ

CONVENTION AVENIR SOCIAL 2023

Dans le cadre de défense du droit aux vacances, le conseil d'administration a voté le renouvellement de la convention avec l'Avenir Social, association de solidarité internationale.

Parmi les dispositions de la convention, la CCAS demande à l'Avenir Social de lui apporter son soutien quant à l'enrichissement d'actions internationales au profit des bénéficiaires ainsi qu'à l'étude et l'analyse de certains projets d'aides au développement.

De son côté, la CCAS s'engage à mettre à disposition une offre de 10 séjours au coût hebdomadaire le plus bas en vigueur, afin d'accueillir 10 familles présentées par l'Avenir Social pour la période de juin / Septembre, pour une durée de 2 semaines en pension complète, à réserver deux ou trois soirées dans un ou plusieurs centres de vacances pour l'animation de débats, ainsi qu'à promouvoir l'action l'Avenir Social dans le Journal des Activités Sociales.

Vote POUR : FNME-CGT – FO
CONTRE : CFE CGC - CFD

CONVENTION 2023 LVS LES VACANCES SOLIDAIRES

L'association, actrice importante du développement du tourisme social et solidaire, a créé un dispositif à partir du constat suivant : d'un côté, des places disponibles en toutes saisons et des capacités d'animations sous utilisées, de l'autre, plusieurs millions de nos concitoyens sont privés de ce droit, essentiellement pour des raisons financières.

En 2022, la CCAS a proposé 320 séjours, dont une bonne partie en pension complète, vers 21 destinations différentes : 50 familles représentant 146 personnes se sont inscrites dans le réseau vacances CCAS. Le conseil d'administration a validé le renouvellement de ce partenariat pour 2023.

Vote POUR : FNME-CGT – CFD- FO
ABSTENTION : CFE CGC

CONVENTION SOS MÉDITERRANÉE 2023

Depuis 2020, la CCAS et l'association européenne SOS Méditerranée sont partenaires, du fait notamment qu'ils partagent des valeurs humanistes de solidarité qui les mènent à œuvrer chacune dans leur périmètre en faveur des personnes exilées, réfugiées.

La convention cadre de ce partenariat prévoit que la CCAS demande à SOS Méditerranée de lui apporter son expérience et son soutien pour :

- faire connaître ses actions et son engagement auprès des bénéficiaires de la CCAS et des Elus d'activités Sociales ;
- participer à des actions de sensibilisation sur ses centres de vacances ainsi qu'auprès des CMCAS.

De son côté, la CCAS propose de :

- publier dans le Journal des Activités Sociales un article avec un appel aux dons en faveur de l'association SOS Méditerranée ;
- favoriser la mise à disposition de structures permettant la formation et les réunions des bénévoles et professionnels de l'association SOS Méditerranée ;
- mettre en réseau les acteurs locaux des Activités Sociales et l'association SOS Méditerranée ;
- mettre à disposition des CMCAS et Territoires et diffuser le plus largement possible l'exposition cofinancée avec SOS Méditerranée : « Eclaireuses d'Humanité, visages et parcours de femme en Méditerranée » ;
- relayer des appels aux dons auprès des bénéficiaires.

Par ailleurs, SOS méditerranée sera présente au festival d'énergies et l'exposition cofinancée sera présentée aux festivaliers à Soulac sur Mer.

Vote POUR : FNME-CGT – CFE CGC - CFD
CONTRE : FO

CONVENTION 2023 SPF - SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Partenaire historique des Activités Sociales, la CCAS propose, chaque année, des séjours dans ses centres de vacances à des enfants dont les familles sont aidées par le SPF. Il s'agit de séjours de 15 jours pour les enfants de 6-8 ans et de 15 à 22 jours pour les enfants de 9 à 11 ans pendant les périodes de juillet-août. Pour mémoire, ce nombre de places est fixé à 150 places nationales, c'est-à-dire financées intégralement par la CCAS et 150 places financées par les CMCAS. Chaque place financée par une CMCAS est abondée par la CCAS. La CCAS construit son réseau en intégrant ce volume de places supplémentaires.

Vote POUR : FNME-CGT - FO
ABSTENTION : CFE CGC
CONTRE : CFD

ADHÉSION 2023 MMF - MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

La Marche mondiale des Femmes est un mouvement mondial d'actions féministes lancé par la Fédération des femmes du Québec en 2000 puis dans 163 pays. Cette initiative a pour but d'organiser tous les 5 ans une marche mondiale des femmes pour lutter contre la pauvreté, les violences faites aux femmes, et toutes formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes. Cette marche a déjà permis de tisser des liens durables

entre les femmes de plusieurs continents. Dans la continuité de l'engagement de la CCAS auprès de la Coordination française de la Marche Mondiale des Femmes, le Conseil d'Administration a voté le renouvellement de l'adhésion de la CCAS à la Marche Mondiale des Femmes pour la somme de 1.500,00 €.

Vote POUR : FNME-CGT – FO - CFDT
CONTRE : CFE CGC

PATRIMOINE



Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la CCAS en lien avec les élus de proximité, gère des villages vacances adultes et jeunes, mais aussi des sites administratifs ou encore des terrains. Ainsi régulièrement le

CA de la CCAS est amené à prendre des décisions de plusieurs ordres concernant les sites en pleine propriété ou des SCI, comme la mise en vente de sites (bâties ou non bâties), des travaux d'entretien ou de rénovation ou encore des changements d'exploitants.

TRAVAUX SOUMIS AU VOTE DU CA

> Montant global des travaux validés :
1.226.797,12€

- Travaux Granville - remplacement des canalisations et de la plomberie du système de chauffage pour l'ACM de Granville 74.011,55€ TTC
- Travaux Ramondens -remplacement de la carte mère du SSI du bâtiment du château de l'ACM de Ramondens 5.280,00€
- Travaux Anglet - remplacement des systèmes d'ouverture des portes des ascenseurs 11.219,52€ TTC
- Travaux La Veta / Borgo - augmentation de la capacité de l'ACM de Borgo 56.994,22€ TTC et l'ACM de La Veta 116.576,95€ TTC
- Travaux le Génétie - remplacement d'un cheneau et de réfection d'un plancher au Génétie 8.786€ TTC

- Travaux Montegsoye - pose de diffuseurs sonores d'alarme incendie 9.573,96€ TTC
- Savine - Principe de lancer une étude globale pour la réfection de La salle d'activité du village de vacances de Savine 12.504,00 € TTC

Coûts de l'étude

- Travaux EHPAD à Andilly 55.645,92€ TTC
- PISCINES : Travaux de remise en état de 13 piscines pour l'été 2023 : 446.205€ TTC

Vote POUR : UNANIMITÉ

- Travaux locaux tertiaires Toulouse Travaux liés au déménagement des bureaux de la CMCAS de Toulouse (personnels CCAS) 430.000€ TTC

Vote POUR : FNME-CGT - FO - CFE CGC
CONTRE : CFDT

SERVITUDES ET CONVENTION SUR PATRIMOINE CCAS

Servitude de passage CAP d'AGDE : Servitude de passage avec Enedis pour installer le passage d'un nouveau câble HTA dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de la distribution publique.

Vote POUR : UNANIMITÉ

SERVITUDE DE PASSAGE LES SYLVAINS

Servitude de passage avec Enedis pour installer un nouveau câble souterrain depuis le poste existant dans le cadre d'un projet d'amélioration et d'enfouissement du réseau électrique sur la commune de Saint -Palais-sur-mer.

Vote POUR : UNANIMITÉ

SERVITUDE DE PASSAGE BORMES

Servitude de passage avec Enedis pour installer un nouveau câble souterrain basse tension sur environ 17 m à BORMES-LES-MIMOSAS

Vote POUR : FNME-CGT - CFDT - FO
ABSTENTION : CFE CGC

CONVENTION ÉCO-PÂTURAGE ANDILLY

Convention de mise à disposition de parcelles avec Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la

Région d'Enghien-les-Bains dénommé « le SIARE » l'autorisant à poser une clôture fixe afin d'installer des moutons. Cette opération a pour but de lutter contre la renouée du Japon (une espèce invasive en berge de rivière)

Vote POUR : UNANIMITÉ

CONVENTION AVEC METEO FRANCE SUR LE SITE DE MENTON

Convention de mise à disposition d'une partie (environ 50 m2) de la parcelle de MENTON (06500), pour l'implantation d'une station météorologique automatique de Météo France.

Vote POUR : FNME-CGT - CFDT - FO
ABSTENTION : CFE CGC



**CETTE ANNÉE, LE #1ERMAI
SERA HISTORIQUE,
UNITAIRE ET POPULAIRE
POUR EXIGER LE RETRAIT DE
LA #RÉFORMEDESRETRAITES.
LA LUTTE CONTINUE ET LA
FNME CGT VOUS INVITE
À REJOINDRE TOUS LES
CORTÈGES OU INITIATIVES
PRÉVUS LOCALEMENT.
ON LÂCHE RIEN, 64 ANS
C'EST NON !**

**LES ACTIVITÉS SOCIALES
GÉRÉES PAR ET POUR LES BÉNÉFICIAIRES
TOUT AU LONG DE LA VIE**

